

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021



Date de convocation : 05/07/2021
Date d'affichage : 05/07/2021

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil vingt et un, le lundi 12 juillet à 18 Heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de M. James BLOUIN, Maire.

Etaient présents: JC.GEFFROY (*arrivée à 19h05*) - C.MEICHEL, Adjoints,
T.NEYT - P.DERLY – M.DELACOUR – E.OLLIVIER – M.LOPEZ – J.FERRAND DEBART
formant la totalité des membres en exercice.
Absents : S.CAILLAUD – PY.LENORMAND

Marie LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

ENVIRONNEMENT : ENFOUISSEMENT RESEAU TELECOM CHEMIN DES HAYETTES :

M. le Maire rappelle que seul le réseau électrique est enfoui chemin des Hayettes. Un devis a été demandé à Orange pour l'enfouissement des câbles télécom. Ce dernier s'élève à 3 684 € HT soit 4 420,80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis proposé.

Les travaux d'enfouissement de la rue de la garenne devraient débuter en fin d'année. Il restera la partie entre la salle des fêtes et la guérite pour que l'ensemble des réseaux de la commune soit enfoui.

DECISION MODIFICATIVE N°1 :

M. le Maire propose de prendre une décision modificative budgétaire pour les raisons suivantes :

- il a été constaté une différence de 1 € dans les écritures d'amortissement
- vu l'acceptation par le conseil d'enfouir les câbles télécom chemin des Hayettes
- vu le changement d'une horloge dans le poste éclairage public rue de la groute

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative budgétaire n°1 suivante :

Section de fonctionnement

Article 615221	- 4 501 €
Article 615232	+ 4 501 €
Article 6811 (042)	+ 1 €
Article 2315	- 600 €
Article 2041581	+ 600 €

APPLICATION PANNEAU POCKET :

M. le Maire présente l'application Panneau Pocket permettant à tous les habitants d'être informés et alertés en temps réel des événements de la commune, de l'intercommunalité, des écoles...

Le coût est de 180 € par an avec un nombre illimité de publications. Une subvention peut être accordée dans le cadre du plan de relance de l'Etat à hauteur de 100 % pour une seule année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de souscrire à cette application.

CULTURE : PARTICIPATION A L'EXPOSITION COMMUNAUTAIRE « ARTERRITOIRES » :

Arterritoires porte un projet culturel et citoyen visant à proposer des expositions clés en main d'artistes reconnus ou émergents de peinture, photographie et gravure à un coût modéré. L'exposition prend la forme de 8 affiches 84x119cm. Ce parcours culturel est porté par la communauté de communes associée au Département qui cofinancera l'évènement du 15 juillet au 15 août 2021. Une participation des communes est estimée entre 240 € et 300 €. Le conseil municipal accepte cette proposition.

Arrivée de JC.GEFFROY à 19h05

MISE A DISPOSITION D'UN REFERENT SIGNALEMENT :

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 obligeant les employeurs publics à mettre en place un dispositif de signallement permettant de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes pour les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Vu la proposition du centre de gestion d'un service mutualisé répondant aux exigences induites par la réglementation ; Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un référent signallement avec le centre de gestion de la fonction publique de l'Eure.

VOIRIE : DECLASSEMENT DE LA RD716 POUR TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL :

Vu les dispositions de l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes, autorisant par dérogation au principe d'inaliénabilité du domaine public, les cessions amiables entre personnes publiques de biens leur appartenant et relevant de leur domaine public ;

Considérant les différents échanges avec les services du Département de l'Eure, il a été envisagé de transférer la route départementale n° 716 (PR 0+000 à 1+652) dans le domaine public routier communal ;

Considérant que cette route départementale assure exclusivement une desserte locale ;

Considérant qu'en contrepartie du déclassement, une remise en état de la chaussée serait réalisée, préalablement, par le Département ;

Considérant la compétence voirie de la Communauté de communes du Vexin Normand, et la prise en charge de l'entretien des voies communales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le déclassement de la route départementale n°716 (PR 0+000 à 1+652) dans le domaine public routier communal, à l'issue des travaux et au vu du procès-verbal de remise d'ouvrage.
- la prise en charge de cette voie par la communauté de communes du Vexin Normand
- de demander une subvention pour les travaux d'assainissement en traverse pour 20 100 € HT.

EGLISE : ETAT D'AVANCEMENT DES VITRAUX :

M. le Maire informe que le tribunal a ordonné la faillite frauduleuse de l'ancien dirigeant de l'entreprise en charge de la restauration des vitraux de l'église. Un nouveau dirigeant a repris l'entreprise avec la conservation du personnel. M. le Maire présente des photos de l'avancement de la restauration des vitraux.

SECURITE INCENDIE : RECHERCHE DE TERRAIN :

M. le Maire rappelle que la commune est à la recherche de terrains, rue de la groute et chemin des ruelles, pour l'installation de citernes souples à incendie pour se mettre en conformité avec le règlement départementale demandant un point d'incendie à moins de 200 mètres de toute nouvelle construction.

Deux parcelles sont à l'étude rue de la groute et une autre chemin des ruelles.

M. le Maire rappelle que le Département subventionne une citerne autour de 60 %.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cour Mairie : un traitement alternatif sera appliqué pour la reprise des mauvaises herbes.
- Terrain de boules : un raclage est nécessaire pour une remise en état.
- T.Neyt demande le retrait du poteau béton dans la sente du grand clos. Malgré la difficulté d'accès, une demande peut être faite auprès d'Enedis ou de la STPEE.
- Visite des communes par le Président de la Communauté de communes : C.Meichel demande si une date est prévue. Elle n'est pas encore déterminée à ce jour mais M. le Maire préviendra les conseillers.
- Circulation chemin vicinal n°48 : M. le Maire informe de plusieurs propositions pour limiter le flux de véhicules sur cette voie notamment dans le sens Paris-Vernon mais le sujet est très complexe et certaines solutions reporteraient le trafic dans le centre du village.
- La Poste : M. le Maire informe que le bureau communal de la Poste aux Thilliers en Vexin fermera fin août.
- Vidéoprotection : M. le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet. Un devis a été demandé à une société pour avoir une base sur laquelle pouvoir travailler, notamment sur le nombre et l'emplacement des caméras ainsi que sur leur mode de transmission. Un cahier des charges pourrait ainsi être rédigé en partenariat avec le référent sécurité de la gendarmerie et un appel d'offres lancé auprès d'autres entreprises. M. le Maire souhaite connaître l'avis des conseillers municipaux sur la pertinence d'un tel projet. La majorité des conseillers se prononce sur la poursuite du projet.

La séance a été levée à 21h20